

➔ La CII Valais: état des lieux et projet en cours

En 2016, près de 2'500 personnes ont été suivies simultanément par au moins deux dispositifs partenaires de la CII Valais. Les activités de la CII se centrent donc sur deux axes, à savoir la mise en place de mesures structurelles et facilitatrices pour les professionnels et la gestion des situations complexes annoncées au bureau de la CII.

A l'instar du Haut-Valais, les directions en collaboration avec les coordinateurs régionaux ont organisé pour la première fois et de manière autonome leur propre journée CII régionale sur le thème de la diversité culturelle.

Une formation à la CII destinée aux nouveaux collaborateurs ainsi qu'aux médecins du SMR a eu lieu en septembre. Durant cette journée, en sus du programme spécifique à la CII, les 6 dispositifs partenaires ont présenté leur mission et activités.

Au niveau bilatéral, une circulaire a été finalisée en vue de clarifier certaines spécificités propres aux relations entre les deux assurances sociales que sont l'AI et l'AC.

En vue de sa mise en œuvre prochaine sur le terrain, la thématique des jeunes en Transition 1 a également fait l'objet d'un traitement par la CII VS.

Sur un plan quantitatif, **183** situations complexes ont été annoncées au bureau CII en 2016.

Plus de 90% de ces situations a fait l'objet d'une prise en charge de type CII.

Ces prochaines années, la CII élargira son champ de compétences vers deux thématiques importantes pour notre société, à savoir la formation et l'intégration professionnelles des jeunes et des migrants. C'est dans ce but que le bureau CII s'est adjoint deux coordinateurs thématiques jeunes et asile.

Il importe de noter que la mise en œuvre du nouvel article 53, al. 6¹ de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) pourrait engendrer des adaptations aux tâches du Bureau d'insertion professionnelle de l'office de l'asile tel que présenté ci-après.

➔ Mesure d'évaluation de l'employabilité des jeunes en transition 1

Afin de répondre aux exigences du SECO, le SICT a décidé de mettre en place une mesure d'évaluation de l'employabilité de tous les jeunes en transition 1 qui s'inscrivent au chômage.

L'objectif de cette mesure est d'évaluer l'employabilité du jeune selon la segmentation

¹ Les autorités cantonales d'aide sociale annoncent au service public de l'emploi les réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire qui sont sans emploi.

facile, moyen, difficile et de fournir une aide à la décision pour le conseiller ORP qui pourra aiguiller le jeune vers la mesure adaptée (ARSA, SEMO, SEVAL).

Dans le cas où le jeune ne serait pas employable ou que des problématiques nécessitant le recours à des mesures hors de l'assurance-chômage seraient détectées, le jeune sera adressé à la CII jeunes pour une prise en charge adaptée.

Cette mesure est organisée par le BIZ dans le Haut-Valais et par le CIO dans le Valais romand au minimum 2 fois par mois. Elle dure 4 jours durant lesquels le jeune participe à différents ateliers et bénéficie de coaching individuel. Les thèmes traités portent sur :

- Détermination des conditions requises pour une formation professionnelle de base
- Points forts et compétences
- Exigences professionnelles et marché du travail
- Réseau
- Projet professionnel

Le dernier jour est consacré à une évaluation individuelle durant laquelle le participant présente son projet de choix professionnel en présence de l'intervenant du cours et de son conseiller ORP.

➤ **Addiction-Valais : des changements**

Addiction-Valais a vécu des changements dans son organisation interne et une co-direction a été nommée en novembre dernier. Géraldine Biollaz est la directrice du pôle administration et finances, et Ulrich Gerber directeur du pôle prestations et développement. Celle-ci sera prochainement complétée par une direction RH.

Les fonctions de responsables de régions (haut-Valais, Valais central et bas-Valais) ont été remplacées par des cadres d'unités, présents sur chaque site et qui occupent toujours une fonction d'intervenants en addiction en parallèle. Il s'agit pour les unités ambulatoires de Viège de Stefan Ruf, de Sierre de Fabrice Rey, de Sion de Thomas Urben, de Martigny de Laetitia Goy et de Nathalie Avanthay pour Monthey.

La coordination CII pour Addiction Valais à Sierre est assurée par Ninon Pont, désignée coordinatrice pour la région de Sierre.

Addiction Valais oriente désormais son processus d'accompagnement du client vers une prise en charge intégrée, processus développé sur le modèle du case management. Cette prise en charge peut être séquentielle ou parallèle de prestations ambulatoires, résidentielles ou semi-résidentielles. L'idée étant d'utiliser transversalement les expériences professionnelles, les compétences sociales, les talents et l'intelligence collective des collaborateurs dans un seul but : une prise en charge globale et de qualité pour le client.

➤ **Bureau d'insertion professionnelle de l'Office de l'asile**

En septembre 2016, un Bureau d'insertion professionnelle destiné aux personnes issues de l'asile en Valais a vu le jour dans le cadre d'un renforcement de la collaboration entre l'Office de l'asile du Service d'action sociale et la Croix-Rouge Valais.

Cette nouvelle structure d'accompagnement a pour but premier de faciliter la prise d'emploi, que ce soit pour l'employé (requérant d'asile, personne admise provisoirement ou réfugié) ou l'employeur.

Forts d'une équipe de 6 conseillers en insertion professionnelle et d'une responsable administrative bilingue, le Bureau déploie ses activités sur l'intégralité du canton.

Le Bureau fournit différentes prestations, telles que :

- Accompagnement individualisé et aide à la recherche d'emploi (apprentissage, temporaire et fixe) ;
- Soutien par des cours de langue spécifiques ou de mise à niveau des connaissances de base ;
- Inscription dans les programmes de formation internes (hôtellerie et restauration, viticulture, arboriculture, santé) ou externes (tout domaine) ;
- Organisation de stages et autres mesures selon le catalogue de mesures de réinsertion professionnelle et sociale (LIAS) ;
- Mise en place d'un soutien scolaire ou d'un suivi avec l'employeur en cas de difficultés avec l'employé ;
- Bilan d'orientation et évaluation des compétences transversales et spécifiques ;

- Préavis des demandes d'autorisation de travail ;
- Renseignements et présentations des spécificités liées à l'asile auprès d'associations professionnelles, partenaires institutionnels, etc.

La prise d'emploi des personnes au bénéfice d'un permis N (requérant d'asile) ou F (admission provisoire) est soumise à autorisation. Les conditions d'engagement sont variables selon la procédure en cours (domaines d'activité lucrative limités en premier emploi pour les détenteurs de permis N).

Dans tous les cas, l'exercice d'une activité, lucrative ou non, améliore notablement l'intégration sociale des bénéficiaires. La prise d'emploi contribue à la mise en valeur de l'autonomie, des compétences socioprofessionnelles et de la dignité des immigrés établis dans notre canton, notamment par une indépendance financière totale ou partielle. Le Bureau d'insertion professionnelle, en collaboration avec les différentes structures d'accueil, d'occupation et de formation de l'Office de l'asile, a ainsi pour but de favoriser le plus tôt possible l'intégration sociale et professionnelle en Suisse ou dans le pays d'origine en cas de retour.

■ ■ ■

CII Valais
« Tous partenaires »